



# LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 795'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul Zimmerman et la mise en zone de rencontre de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul-Zimmermann (entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre). Celui-ci comprend pour CHF 480'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour CHF 315'000.- à charge de la Ville.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** Les investissements à charge de la Ville, à savoir CHF 315'000.- seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75 %.

**Article 4.-** Les investissements financés par la taxe d'épuration, à savoir CHF 480'000.- seront amortis annuellement au taux de 2.5 %.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 5 juin 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Katia Babey Falce

Le 2<sup>e</sup> secrétaire

Marc Schafroth